

Service logement

REF : DS2013009

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition amélioration située au 15 rue du Landy à Aubervilliers appartenant à Vilogia

EXPOSE :

Pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements menée par VILOGIA au 15, rue du Landy à Aubervilliers, Plaine Commune a accordé sa garantie d'emprunt par délibération du 20 mars 2012.

En contrepartie, VILOGIA a accordé un droit de réservation sur 2 logements à Plaine Commune.

Plaine Commune a décidé par délibération du 20 mars 2012 de confier la gestion de la réservation de ce logement à la Ville d'Aubervilliers, ce qui fait l'objet de la présente convention annexée à la délibération.

Les candidatures ont été présentées par la Ville d'Aubervilliers après examen par la Commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal.

La livraison des logements a eu lieu à la fin du 1^{er} trimestre 2013.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par période de 3 ans, sans pouvoir excéder la durée de validité du droit de réservation consenti à Plaine Commune, et d'autoriser le maire à le signer.

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2013009

Signataire : David Rebuffel

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition amélioration située au 15 rue du Landy à Aubervilliers appartenant à Vilogia

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1 ;

VU le Code de la construction de l'Habitation ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire ;

VU la délibération en date du 20 mars 2012 n°12/48-CC de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 2 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements situés 15, rue du Landy à Aubervilliers appartenant à VILOGIA ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

Unanimité

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 2 logements du contingent communautaire dans l'opération de d'acquisition-amélioration de 10 logements situés 15, rue du Landy à Aubervilliers appartenant à VILOGIA.

AUTORISE le Maire à le signer.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué